

# COMMUNE DE SEGUR LE CHATEAU

Conseil Municipal  
Séance du 22 novembre 2019 à 20h30

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

\*\*\*\*

Affiché en exécution de l'article L.2121- 25 du  
Code des Collectivités Territoriales.

Présents : Pierre-Louis PUYGRENIER, Pierre DAVID, Muriel DESMOULINS, Philippe ECREPONT, Sylvette BAUDUFFE, Pascal DAUVERGNE, Michel BURGUET, Michel DESMOULINS, Murielle BIDEAU,

Absente excusée : Estelle MATHEY donne pouvoir à Pascal DAUVERGNE.

Muriel DESMOULINS a été désignée secrétaire de séance.

### ❖ RECENSEMENT DE LA POPULATION

La population de Ségur-Le-Château sera recensée du 16 janvier au 15 février 2020, (pour rappel le dernier recensement a eu lieu en 2015).

Un appel à candidature avait été lancé via le bulletin municipal pour la réalisation de ce recensement.

Muriel BIDEAU s'était portée volontaire mais sa candidature n'a pu être retenue car elle est membre du Conseil Municipal.

Martine PUYGRENIER a accepté d'être l'agent recenseur, sa candidature est proposée au Conseil Municipal par Monsieur Le Maire qui rappelle que l'INSEE verse une somme forfaitaire de 463 € à la personne désignée et précise que si la candidature de Martine PUYGRENIER est retenue, à sa demande, seule la somme de 100 € lui sera versée (pour frais d'essence).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Il a été demandé au maire si cette fois-ci Monsieur Patrick Cousty serait recensé sur la commune. Le maire a répondu que Non. Deux conseillers municipaux, le premier et le deuxième adjoint s'oppose à la décision du Maire et ne comprennent pas cette décision de ne pas vouloir recenser M. Patrick COUSTY, le maire dit qu'il va se renseigner pour savoir s' il peut être recensé sur la commune.

### ❖ APPROBATION CONVENTION DE PARTICIPATION CONSTRUCTION CIS DE POMPADOUR

Nous vous rappelons que lors du précédent Conseil Municipal nous avons eu à nous prononcer **sur un projet de convention** élaboré par la Communauté de Communes de Lubersac-Pompadour pour le financement des travaux de construction d'un CIS (Centre Incendie Sécurité). Ces travaux devraient commencer en 2020 sur la commune de Pompadour.

Pour rappel ces travaux devraient être financés de la façon suivante :

- 60 % à la charge des communes.
- 20 % à la charge de l'Etat.
- 20 % à la charge du Département.

La proposition retenue par le Conseil Municipal est l'adhésion à un prêt de 19 262 € sur une durée de 15 ans, soit 1 499,14 € par an.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention sous réserve que le taux d'intérêt n'excède pas 2 %.

#### ❖ **PARTICIPATION FINANCIERE VOYAGE SCOLAIRE**

Le conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une aide de 70 % du montant du voyage scolaire, soit 210 € à une famille du village, dont le fils, scolarisé au Collège de Lubersac, participe à un voyage scolaire au Puy en Velay.

#### ❖ **PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – ANNEE 2018.**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2018.

Nous vous rappelons que ce service est géré par la Communauté de Communes de Saint- Yrieix-La-Perche.

Ce service public non collectif dessert 4 382 habitants pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 12 125.

Le tarif du contrôle des installations neuves est de 155 €.

Le tarif du contrôle des installations existantes est de 60 €.

Tarifs au 01/01/2019 identiques à janvier 2018.

Ce rapport est visible en Mairie pour les personnes qui souhaiteraient avoir plus de détails.

#### ❖ **REVALORISATION REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2020**

Environ 110 foyers sont raccordés à l'assainissement des eaux usées à Ségur-Le-Château.

La taxe sur les eaux usées était de 70 € par an pour l'année 2019. Ce montant est maintenu pour 2020.

Nous rappelons que cette redevance concerne aussi bien les foyers raccordés que les foyers raccordables.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour ce montant.

#### ❖ **FDEE** Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze.

La FIEE propose aux collectivités adhérentes un groupement pour l'achat ou la location de véhicules électriques tourisme ou utilitaire.

Cet accord de principe est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal dont la décision n'est pas un engagement compte tenu des tarifs qui ne sont pas encore connus.

## ❖ **CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Bien qu'en cessation d'activité, la propriétaire de l'Auberge Henri IV souhaite continuer à louer l'emplacement réservé à la terrasse de ce commerce car elle valorise l'ensemble en cas de vente.

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

## ❖ **REPAS DES AINES 2020**

Le repas des aînés se déroulera le 12 janvier 2020 à la salle polyvalente où sont conviés tous **les habitants de Ségur ayant 60 ans et plus et inscrits sur les listes électorales.**

Les accompagnants ayant moins de 60 ans sur les listes électorales pourront se faire inscrire mais ils devront payer leur repas.

Les accompagnants, quel que soit leur âge, n'étant pas inscrits sur les listes électorales devront également payer leur repas.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Comme il a été annoncé dans le précédent bulletin municipal, l'installation du compteur Linky doit commencer à partir du 2 janvier 2020.

Ces travaux d'installation seront réalisés par la société CHAVINIER.

1 avis de passage sera adressé à tous les abonnés.

Les personnes qui se présenteront pour réaliser les changements seront munis d'une carte professionnelle.

La séance est levée à 22h10.